

« LA MUTUALITÉ » CHEZ LES FRANCO-AMÉRICAINS

« Au service de la survivance française en Amérique »

Il est incontestable que les sociétés de secours mutuels ou en un mot la *mutualité* occupe une place de première importance dans la vie des Franco-Américains. De fait, quand il s'agit d'énumérer les principales forces qui ont assuré notre survivance française aux États-Unis, à côté de la paroisse, de l'école et de la presse, il faut placer le travail admirable de nos sociétés de secours mutuels.

Le présent article a pour but de rappeler brièvement la part de la Mutualité dans l'organisation de nos œuvres, ce qu'elle accomplit chaque jour dans le domaine de notre vie économique et sociale et pourquoi elle devrait augmenter ses effectifs pour être davantage utile à nos précieux intérêts de survie.

Avant d'aborder le problème de la mutualité franco-américaine, il y a toutefois une distinction à faire. Tous les groupes minoritaires reconnaissent à la mutualité une grande importance économique et sociale et la considèrent comme un véritable rempart de notre survivance. Dans le Québec français qui possède une armature économique formidable, même si elle n'est pas toujours à sa disposition, le rôle des mutuelles est peut-être moins sensible, très secondaire ; pour nous il est vital. C'est que nos sociétés mutuelles ont une âme et qu'elles participent à toutes les modalités de notre vie.

Au sujet de nos sociétés, Me Eugène Jalbert, membre du Comité Permanent, disait un jour :

« c'est le but premier de nos sociétés de faire des œuvres pour les nôtres. Si nos sociétés n'étaient que des comptoirs d'assurance, elles manqueraient leur but. Elles furent instituées pour

sauvegarder nos droits. L'assurance n'est qu'un moyen d'action. Le but véritable c'est de rendre notre peuple conscient de sa force, de sa valeur, de son utilité et du rôle qu'il peut jouer dans la vie de la nation. C'est encore de créer à notre peuple et de maintenir ce que l'abbé Groulx appelle si justement le climat, l'atmosphère nécessaire à sa vie, à son épanouissement et à sa survie ethnique. C'est aussi de lui façonner un organisme pratique qui lui assure sa sécurité matérielle et le libère en même temps des chaînes qui le tiennent sous la dépendance des autres. C'est, écoutez-moi bien, de lui donner une source spirituelle et morale où il puisse refaire ses forces et plus facilement retremper sa détermination de tenir, de tenir encore, de tenir toujours. »

La société mutuelle est tout d'abord une œuvre de prévoyance sociale. Pour s'en convaincre il suffit de consulter les grands économistes et sociologues chrétiens. On la définit comme une association d'amis qui a pour but de fournir à ses membres, moyennant une cotisation périodique, des secours temporels destinés à parer à des éventualités incertaines et onéreuses. Le sociologue Charles Antoine nous dit à son tour :

« grouper un certain nombre d'hommes dans une association fraternelle où chacun donne et reçoive à son tour, où le travailleur jeune et valide s'impose un sacrifice temporaire pour assurer un secours au travailleur malade ou vieilli. Prélever sur le gain des bonnes années le tribut qui servira de viatique pendant les années mauvaises : telle est la raison d'être, tel est le but de la mutualité. »

Et Beliot d'ajouter que la mutualité constitue la plus heureuse forme d'assistance sociale qui existe « parce qu'elle donne aux besogneux et aux nécessiteux, au lieu du rôle trop passif et un peu humiliant qu'ils ont dans les œuvres de charité autoritaire, celui d'assureurs et de protecteurs mutuels, et parce que les riches n'y interviennent bien-faisamment qu'à titre de coassociés, c'est-à-dire à un titre égalitaire et amical qui n'humilie personne. » Voilà donc un rôle de protecteur et de protégé qui sied très bien à la dignité de la personne humaine et Garriguet a raison de conclure que :

« la mutualité ne saurait donc être trop encouragée ; peu d'institutions sont plus utiles, plus en harmonie avec les besoins de la

classe laborieuse et plus conformes aux principes de l'Évangile. Aussi l'Église ne lui a jamais marchandé ses sympathies et son concours. Elle a favorisé de tout son pouvoir ces confréries au sein desquelles, mieux que nulle part ailleurs, s'est épanoui, pendant des siècles, l'esprit de fraternité et de solidarité. »

Dès leur arrivée aux États-Unis, les émigrés de Québec songèrent à ce mode de protection fraternelle qu'offre la société mutuelle. La Société Saint Jean-Baptiste de Montréal, fondée en 1834 par Ludger Duvernay leur en fournissait l'exemple. Aussi, en bien des cas, la modeste société Saint Jean-Baptiste de Bienfaisance a précédé la fondation de la paroisse ou l'ouverture de l'école et, dans tous les cas, nos sociétés mutuelles ont été les fermes appuis de nos entreprises religieuses.

Et cela était tout à fait naturel, puisque la mutualité a toujours été un facteur important dans l'économie de la prévoyance humaine. En enseignant à ces humbles artisans à parer aux surprises et aux besoins des mauvais jours, elle leur indiquait également le souci d'organiser les institutions qui sauvegarderaient leurs intérêts religieux et culturels.

Pendant que sous l'instigation de Georges-Étienne Cartier, le Bas-Canada, non sans inquiétude, se joignait à la Confédération pour créer le Dominion du Canada avec l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, déjà l'exode vers les centres textiles de la Nouvelle-Angleterre pratiquait de larges trouées dans les campagnes de Québec. La répercussion des propos d'annexion avait fini par déclencher un véritable courant d'émigration, Et comme Robert Rumilly écrit pour cette époque, dans son *Histoire de la Province de Québec*,

« A nos portes, aux États-Unis, les États de la Nouvelle-Angleterre connaissent au contraire, grâce à l'industrie textile, un développement rapide. Les filatures travaillent à plein rendement ; elles ont besoin de main-d'œuvre et offrent de hauts salaires. Des Canadiens français des campagnes s'y embauchent. Revenant en vacances dans leur village natal, vêtus en citadins, la bague au doigt, l'air avantageux, ils se marient et amènent leur femme. Dans leurs récits, la vantardise colore une vérité déjà séduisante ; ils entraînent des frères cadets, des camarades. C'est ainsi qu'est né le peuple franco-américain de la Nouvelle-Angleterre. »

C'est ainsi que faute de politique nationale, en l'absence d'un véritable *chef de peuple*, Québec perdra jusqu'à 30,000 de ses fils par année. Rumilly d'ajouter :

« L'émigration, loin de diminuer, prenait des proportions d'année en année plus alarmantes. L'usine américaine, la ville américaine comme des ventouses au flanc du Canada français, aspiraient le plus jeune et le meilleur sang des campagnes. Dans la région de Québec, dans la région trifluvienne, dans le diocèse de Saint-Hyacinthe et même au sud de Montréal, l'exode était quotidien. Des familles vendaient leurs meubles à l'encan, fermaient leur maison, et s'en allaient. Tous les dimanches, aux portes des églises, les crieurs publics annonçaient de ces ventes : les partants réalisaient ainsi l'argent de leur voyage. Des voisins suivaient cet exemple, puis d'autres : c'était comme une contagion, comme une épidémie. »

Pour ces fils du sol habitués à la charrue et maintenant transplantés dans les usines bourdonnantes un nouveau plan de vie se dessinait. Peu familiers avec la langue et les coutumes d'un pays qui, demain, deviendra leur patrie, ils optent pour l'organisation lente et souvent pénible d'institutions qui permettront l'épanouissement naturel de leur vie catholique et française, cette formule toute empreinte de loyauté au drapeau américain qui est notre vie franco-américaine.

Les privilèges de liberté prodigués alors aux États-Unis, au lendemain de la guerre de Sécession qui avait menacé l'Union Américaine et le fait que plus de 40,000 Canadiens français émigrés avaient soutenu la cause des États du Nord donnaient à ces fondateurs toute la sécurité imaginable. En organisant leurs œuvres, ils ne soupçonnaient même pas qu'on pouvait leur reprocher une pareille initiative dans un pays à culture anglo-saxonne et ils avaient raison !

Alors le premier geste sociétairer des émigrés de Québec fut la fondation, un peu partout de sociétés de bienfaisance dont la plus ancienne fut organisée à Malone, (New-York) en 1848. Vinrent ensuite la Société St-Jean-Baptiste de New-York, fondée en 1850 par Gabriel Franchère, et qui en 1940 célébrait le 90^{me} anniversaire de son existence dans la grande métropole américaine, ensuite celles de Burlington

au Vermont et de Détroit au Michigan. Il n'y avait donc pas que la Nouvelle-Angleterre qui accueillait les flots de l'émigration québécoise.

Ce mode d'association était très simple. Moyennant une faible contribution mensuelle les membres recevaient en cas de maladie des bénéfices qu'ils jugeaient très utiles. A la mort d'un membre ses confrères versaient la contribution d'un dollar chacun pour constituer l'assurance offerte à la veuve et à ses enfants.

Des centaines de Sociétés Saint Jean-Baptiste surgirent dans tous les centres franco-américains. Quelques-unes se tracèrent une histoire très intéressante et sont liées intimement au succès de nos institutions religieuses et sociales. La plupart ont fait place à nos grandes sociétés fédératives, mais quelques-unes, une trentaine environ, demeurent encore très actives, symbole vivant de l'effort admirable des pionniers de nos œuvres.

Dans le New-Hampshire, une dizaine de *vieilles* sociétés St-Jean-Baptiste, comme on les appelle, comptent quelques milliers de membres. Mentionnons l'Union Saint Jean-Baptiste de Nashua (1870) avec près de 2000 membres possédant un splendide immeuble, la Société de Bienfaisance St-Jean-Baptiste de Rochester (1879), celles de Claremont (1881), de Somersworth (1883), de Dover (1888), de Laconia (1889), de Greenville (1890), de Suncook (1897) et le Cercle Littéraire et Dramatique de Suncook (1885) et la Ligue du Sacré-Cœur de Nashua (1888), ces deux dernières, un dédoublement des sociétés déjà existantes dans ces localités. Il faudrait encore citer les sociétés de Lawrence, Lowell, Worcester, Fall-River, New-Bedford, Amesbury, Pittsfield au Massachusetts, celles du Maine, du Rhode-Island et du Connecticut.

Au début, ce qui rendait ces modestes associations infiniment précieuses, c'est qu'en plus de leurs opérations de mutualité, elles s'occupaient encore sérieusement de nos intérêts sociaux et culturels. Les compatriotes devenaient-ils assez nombreux dans une localité, au sein des délibérations de leur société naissait un projet de fondation de paroisse ou d'école et tous s'employaient à l'exécuter. Il faut relire les quelques archives conservées de ces pre-

mières mutuelles pour noter avec émotion le souci toujours présent chez eux de conserver leur vie catholique et française.

Nous avons la joie de posséder les cahiers des minutes de la Société Canadienne française de Secours Mutuels, fondée le 1er avril 1868 à Concord, la capitale du New-Hampshire. Ferdinand Gagnon en quittant St-Hyacinthe s'était fixé dans cette petite ville aristocratique pour y étudier le droit. Une modeste colonie canadienne-française y habitait, dont les parents du jeune Gagnon. De sa ferme écriture, à titre de secrétaire, Ferdinand Gagnon trace fidèlement les délibérations de la société.

Ferdinand Gagnon se rendra ensuite à Manchester pour y fonder, le 25 février 1869, un journal, *La voix du Peuple*. Il habitera plus tard Worcester (Massachusetts), où il donne naissance au journal, *Le Foyer Canadien*, le 18 mars 1873, devenu *Le Travailleur* en 1879. Ce grand précurseur de nos œuvres, avocat, journaliste, mutualiste, écrivain et orateur, décédait le 15 avril 1886, l'idole de tous ses compatriotes. Une deuxième édition de sa biographie, publiée récemment par les soins de Josaphat Benoit, grâce à la générosité de Mme Malvina Martineau, une nièce, et sortie des presses de l'*Avenir National* de Manchester vient de remettre en relief la vie et les œuvres de Ferdinand Gagnon. C'est avec raison qu'on a écrit que son nom appartient à l'histoire de l'élément français sur le continent américain.

Pour revenir à nos mutuelles, ce furent encore elles qui organisèrent et célébrèrent nos premières fêtes patronales de la Saint-Jean-Baptiste. Le 24 juin, les sociétés étaient en liesse. On sortait des armoires les drapeaux américains, tricolore et Sacré-Cœur, les lourdes bannières avec le traditionnel précurseur et son mouton, le castor, la feuille d'érable et les inscriptions « *Langue, Foi et Droits* » le tout retenu par la poignée de main symbolisant la devise : « *L'Union fait la force.* » Les sociétaires revêtaient, alors le costume de fête, galon d'or au pantalon, la banderole à l'épaule, l'insigne sur la poitrine et le bicorne plumé aux couleurs nationales pour couronner toute la personne. Le spectacle était frappant ; puis se déroulaient la messe, la parade, le banquet et la réunion patriotique.

Des discours, bien semblables à ceux du Québec, étaient prononcés par les chefs. On répétait les espoirs du peuple, quand il n'y avait pas lieu de chanter les succès déjà accomplis et, de cette manière, on entretenait toute une effervescence de vie française au sein de ces braves populations ouvrières, tout en préparant ainsi la formation d'une élite aujourd'hui bénéficiaire de ces premiers gestes.

Déjà en 1890, le R. P. Édouard Hamon, jésuite, le grand apôtre des Ligues du Sacré-Cœur, après avoir parcouru la Nouvelle-Angleterre, pouvait réunir en un imposant volume intitulé *Les Canadiens-Français de la Nouvelle-Angleterre*, les effectifs du rameau franco-américain. Dans les six États de l'Est, ils étaient déjà plus de 350,000 ayant édifié plus de 120 églises et environ 50 écoles fréquentées par plus de 30,000 enfants. C'était le premier pas, la période de l'organisation, et les sociétés mutuelles y avaient occupé les avant-postes. Comme l'écrit Josaphat Benoit dans son *Ame Franco-Américaine*, « les sociétés fraternelles eurent d'abord pour effet de grouper les Franco-Américains et de leur inculquer le sens de la solidarité ethnique. »

A mesure que se multipliaient les sociétés mutuelles, le besoin de coaliser ces unités devenait impérieux. Le chefs reconnaissaient qu'il y avait lieu de trouver dans la réunion de tous les groupements une ligne de défense commune, propre à favoriser tout l'élément français aux États-Unis et particulièrement les centres isolés. Le principe de solidarité fraternelle était invoqué à bon escient.

Une première tentative de réunion fut opérée à New-York en 1865 sur l'invitation du compatriote Georges Batchelor. On répéta le geste en 1866 et à Troy (New-York), en 1867. L'année suivante, au mois d'octobre, trente-deux délégués assistaient à la convention tenue à Springfield, (Massachusetts). On donna bientôt à ces assises le nom de Conventions Nationales Générales, parce que tous les groupes y étaient représentés. Dix-neuf grandes conventions se déroulèrent dans les États de New-York, Michigan, Illinois, Massachusetts, Maine, Vermont, et New-Hampshire de 1865 à 1901.

En plus des Conventions Générales se tenaient à peu près simultanément les Conventions de l'Union Canadienne

Française de Secours Mutuels des États-Unis, réunissant à peu près les mêmes délégués. Douze conventions eurent lieu de 1869 à 1881. La compilation des travaux de ces conventions forme un intéressant volume préparé par Félix Gatineau en 1927 : « *Historique des Conventions Générales des Canadiens-Français aux États-Unis* (1865-1901).

Sur le même plan se tenaient encore les conventions régionales. Le New-Hampshire connut ainsi de beaux ralliements, ceux de Manchester en 1890, de Somersworth en 1892, et de Concord en 1901. Les compatriotes du Connecticut ont conservé ce mode de convocation et au mois de mai 1940, ils se réunissaient pour la 34^{me} fois.

Et au cours de ces congrès on voit les dirigeants et les chefs préoccupés constamment des mêmes problèmes de notre survie, la paroisse, la langue française, les bibliothèques, les Conférences, la politique, l'école, l'enseignement primaire et secondaire, le journal, l'assurance, la naturalisation, la tempérance, la fédération des groupes mutualistes, le civisme, le soutien des œuvres de charité, les orphelinats, les hôpitaux, etc.

Les journaux préparaient les esprits pendant les mois qui précédaient les assises et chacun y apportait le fruit de ses observations avec les moyens susceptibles d'améliorer la situation des groupes. Les séances étaient parfois mouvementées. On y racontait les difficultés et les misères de certains groupements isolés. Des orateurs distingués prenaient part aux discussions et il résultait de ces grandes assemblées un *vouloir vivre* plus net et plus déterminé. A la fin de chaque convention des résolutions étaient adoptées pour être transmises au peuple comme mots d'ordre.

La dix-huitième convention tenue à Chicago en août 1893 avait longuement étudié le projet d'une fédération définitive des sociétés de secours mutuels. Les tenants de cette fusion y voyaient d'immenses avantages et les délégués en avaient adopté le principe. Malheureusement le projet n'eut pas de suite et à la dernière grande convention tenue à Springfield (Massachusetts), avec grand éclat, en octobre 1901, on se contenta de recommander la création d'une Commission Permanente qui ne fonctionna jamais. On comprend très bien que la mise en commun des capitaux et des

énergies devenait difficile à cause des distances et de l'absence des facilités d'administration dont nous jouissons aujourd'hui. Il était peu facile alors de dresser un mode de fédération qui aurait été accepté par tous les Parlements d'État où existaient ces sociétés organisées la plupart à une date où la législation d'assurance était plus ou moins sévère. Il fallait songer à tout un système nouveau d'après lequel les grandes sociétés fraternelles furent plus tard organisées. Ce procédé sera bientôt suivi par les nôtres.

En 1883, une nouvelle société mutuelle, l'Ordre des Forestiers Catholiques débutait à Chicago dans l'Illinois. C'était véritablement le premier grand effort dans la mutualité catholique et la société ne tarda pas à se répandre partout dans le pays et au Canada. Des propagandistes et organisateurs s'avançaient jusque dans l'Est et bientôt, vers 1890, de nombreuses cours furent organisées chez les Franco-Américains avec rituel, cérémonial et procédure en français. Ce travail fit réfléchir nos chefs qui entretenaient déjà depuis assez longtemps l'espoir de posséder une semblable association, solidement établie, bien à eux et exclusivement consacrée à leurs intérêts.

Les Franco-Américains, enfin conscients de leur valeur, se mirent à l'œuvre pour tenter un premier essai de mutualité fédérée. Le 26 novembre 1896, à Manchester (New-Hampshire), l'*Association Canado-Américaine* naissait, d'une façon assez modeste. Les signataires de l'Acte d'Incorporation comprenaient MM. Théophile Biron, encore vivant et président honoraire de l'Association, le Dr P. G. Laberge, Alfred Nerbonne, I. A. Lebel, Alfred Gadbois, François Lavoie, Joseph Labrecque, Joseph Neveu, H. Desrosiers et F.-X. Auger.

Le but des fondateurs était de réunir dans un seul organisme puissant toutes les sociétés locales afin de leur donner une plus grande influence financière et mutuelle. Les premiers groupes à se fédérer furent l'Union St-Georges et la Société St-Augustin de Manchester et la Société St-Jean-Baptiste d'Epping. D'autres suivirent et l'Association étendit rapidement ses opérations dans les autres États de la Nouvelle-Angleterre, le Michigan et dans la Province de Québec où elle compte plusieurs milliers de membres

actifs. Elle établit, par règlements, le mode de convention quadriennale pour le renouvellement de ses officiers supérieurs. En 1938, elle fusionnait les quelques 3000 sociétaires de l'Ordre des Forestiers Franco-Américains pour porter à plus de 21,000 le nombre de ses membres avec un actif de plus de \$3,433,312.71 au moment de sa dix-septième convention, tenue à Manchester même dans les salles de son immeuble, en septembre 1940, alors qu'elle maintenait à la présidence M. Adolphe Robert.

L'Association opère dans tous les centres français au moyen de cours et villas qui groupent les membres sous leurs officiers respectifs. Elle publie son bulletin mensuel, *Le Canado-Américain*, qui sert d'excellent animateur de la vie française dans tous les foyers où il pénètre.

L'Association tient ses quartiers généraux dans un magnifique immeuble d'architecture imposante situé sur le Carré Civique, au centre de la ville de Manchester. Dans une des salles est installée l'importante Collection Lambert qui comprend plusieurs milliers de canadians et de franco-américains à la disposition des chercheurs et des historiens. Dans son auditorium, la société a étalé les tableaux à l'huile de ses présidents généraux et la galerie des quatre maires franco-américains de la cité. Sur la muraille, on admire un bronze du sculpteur Lucien Gosselin à la mémoire des membres morts au service de la patrie. Un autre tableau dira bientôt le geste admirable d'un compatriote, qui légua à la société pour fins éducationnelles une grande partie de sa fortune, M. Théophile Labrecque. Sur la muraille de l'estrade on peut encore admirer une peinture d'une grande valeur, de l'artiste Lorenzo de Nevers, reproduisant le banquet de la première célébration de la Saint Jean-Baptiste à Montréal, en 1834, alors que le jeune Georges-Étienne Cartier aurait chanté pour la première fois les strophes émouvantes de « *O Canada, mon pays, mes amours* ».

La plus importante de nos sociétés fédératives, souvent appelée « la société nationale des Franco-Américains », c'est l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique dont le siège social est à Woonsocket (Rhode-Island). Elle compte présentement presque 59,000 sociétaires avec un actif dé-

passant \$7,000,000.00 et une valeur d'assurance en vigueur s'élevant à \$25,722,492.00 d'après les derniers chiffres.

L'histoire et le merveilleux progrès de cette société en moins de quarante ans occupent une place unique dans la vie économique des Franco-Américains.

La mutualité fédérée avait obtenu ses premiers succès à Manchester en 1896, mais il restait encore un nombre considérable de sociétés locales qui sentaient le besoin de s'unir d'après les formules plus neuves et solides de l'assurance.

Le 26 février 1899, un certain nombre de sociétés mutuelles étaient invitées à Holyoke (Massachusetts), par la Société Saint-Jean-Baptiste de l'endroit pour étudier à nouveau les possibilités d'une fédération. Les principaux artisans de cette convention étaient MM. Édouard Cadieux, Pierre Bonvouloir, Daniel Proulx, Odilon Moreau, Joseph Beauchemin et Adélarde Potvin. Des délégués de plusieurs États étaient présents.

Après de longues et sérieuses délibérations les représentants adoptaient à l'unanimité le principe de la fusion et nommaient un comité chargé de lui donner suite. Ce comité siégea en plusieurs endroits et le 7 mai 1900, la nouvelle société obtenait sa charte civile dans l'État du Rhode-Island avec la belle devise « *L'Union fait la force* ».

Les premiers membres enrôlés furent ceux de la Société St-Jean-Baptiste et de l'Institut Canadien français de Woonsocket et au 1er janvier suivant, l'Union comptait 1895 sociétaires avec un actif de \$1,828.81. D'autres sociétés vinrent s'agréger rapidement et l'Union institua ses conseils d'hommes et de femmes dans la plupart des centres franco-américains. L'Union opère aux États-Unis seulement et elle compte des groupes dans les États de New-York et de l'Illinois, en dehors de la Nouvelle-Angleterre.

Au cours de ses quarante ans d'existence, l'Union St-Jean-Baptiste a tenu quatorze congrès dans les principales villes franco-américaines. Elle a connu bon nombre d'ouvriers et d'officiers fidèles et remarquables dont Me Henri Ledoux qui est son président depuis plus de 25 ans. Un volume, « *Le Bureau Général de l'Union Saint Jean-Baptiste d'Amérique.* — (Notes historiques et biographies) — », pu-

blié en 1937, raconte les progrès de cette puissante société fraternelle.

« L'Union Saint Jean-Baptiste d'Amérique, lit-on, a pour but de grouper les Franco-Américains dans une puissante organisation et de contribuer à leur avancement collectif et individuel. Elle constitue une véritable caisse d'épargne pour la classe ouvrière et la classe moyenne. Elle donne une protection sûre et efficace à ses membres en les protégeant eux-mêmes en cas de maladie et en mettant leurs familles à l'abri des misères de la vie après leur mort. »

L'organe officiel de la société, « *L'Union* », est un bulletin bien rédigé qui paraît chaque mois. En plus de signaler les opérations du Bureau-chef et des conseils, il donne un résumé fidèle et intéressant de l'activité des Franco-américains.

L'Union est aussi très fière de sa riche bibliothèque qui occupe une des salles des quartiers généraux. La « *Collection Mallet* » porte le nom de son créateur, le Major Edouard Mallet, qui la légua en grande partie à la société. Le catalogue, publié en 1927, en un volume de 304 pages, contient une liste de plusieurs milliers d'ouvrages, la plupart se rapportant à la vie française en Amérique avec manuscrits, imprimés, plaquettes, cartes, publications, revues, estampes, brochures etc. Cette collection constitue une mine d'information précieuse pour les historiens. Elle conserve des documents de grande valeur pour nous.

Le bureau chef de l'Union occupe une série de pièces très imposantes dans l'immeuble de la Société. On y admire des bronzes, des tableaux et toute une galerie des grands personnages de notre histoire. La salle des réceptions et celles des réunions sont de véritables salons où règnent l'hospitalité et l'amitié française.

D'autres importantes sociétés fédératives fonctionnent également en Nouvelle-Angleterre. Signalons La Société des Artisans Canadiens-Français, fondée à Montréal en 1876, et qui accuse un effectif accumulé de \$15,455,482.53 (août 1940) avec 64,059 membres. Son bulletin « *L'Artisan* » pénètre dans les milliers de foyers qui forment la centaine de succursales en Nouvelle-Angleterre depuis près

de 40 ans. Tous les compatriotes apprécient l'influence de cette puissante société dont les capitaux favorisent volontiers nos institutions. Les succursales franco-américaines sont très actives. Leurs réunions donnent souvent lieu à de magnifiques déploiements de vie catholique et française.

La Société de bienfaisance, L'Alliance Nationale, fondée le 11 décembre 1892 à Montréal, avec ses 50,000 membres environ et son actif de \$10,000,000.00, recrute quelques milliers de membres aux États-Unis.

De date plus récente, la Société de l'Assomption se répand avantageusement dans les milieux acado-américains. Fondée le 8 septembre 1903 à Waltham (Massachusetts), son siège social est maintenant fixé à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Cette société nationale des Acadiens compte déjà plus de 16,296 membres et son actif est de \$1,135,592.00 avec près de onze millions de dollars d'assurance en force. Elle compte plus de 200 succursales dont plusieurs en Nouvelle-Angleterre. L'Assomption a contribué largement à la renaissance acadienne et ses œuvres d'éducation ont permis à des centaines de jeunes Acadiens de poursuivre leurs études et de préparer ainsi une élite, dont plus de 32 prêtres, bénéficiaires de ses bourses.

Afin de renouer les liens qui unissent les Acadiens à leurs frères de la Louisiane, la Société de l'Assomption se propose d'inaugurer prochainement ses efforts dans cette région. Ce sera certainement un grand secours apporté à nos frères de la Louisiane et peut-être l'occasion d'un réveil efficace.

Des associations de moindre envergure méritent de figurer sur la liste de nos mutuelles. Il y a la Société Jacques-Cartier du Rhode-Island, fondée le 9 mai 1889, avec ses quelques 1500 membres, l'Ordre des Forestiers Franco-Américains, fondé le 23 octobre 1905, et maintenant affilié à l'Association Canado-Américaine, l'Union des Canadiens-Français et Catholiques des États-Unis de Marquette (Michigan), et la Prévoyance, société de secours mutuels de langue française, établie à Boston (Massachusetts), en 1872.

Il y aurait encore à dresser la liste des centaines de sociétés franco-américaines qui, sans avoir un caractère exclusivement mutuel, travaillent cependant chacune dans son

domaine à la conservation de notre patrimoine culturel. Leur histoire remplirait des pages captivantes.

Si nous devons maintenant résumer cet effort de la mutualité française au Canada et aux États-Unis, les chiffres sont assez imposants. Ces sociétés groupent plus de 250,000 membres répartis en près de 3000 conseils et depuis leur fondation d'après le *Fraternal Monitor*, elles ont versé plus de \$70,000,000.00, leur actif dépassant à l'heure actuelle \$46,000,000.00. Voilà des sommes qui sont éloquentes, des capitaux provenant des Canadiens français, des Acadiens et des Franco-Américains, administrés par eux et exclusivement consacrés à servir leurs intérêts.

Au strict point de vue d'affaires ou d'assurance ces sociétés sont donc solidement établies sous la surveillance des groupements sous lesquels elles opèrent, assurant ainsi leur valeur financière et leur solvabilité. Elles sont de plus affiliées au National Fraternal Congress, au New England Fraternal Congress et également à ceux de New-York et de l'Illinois qui ont pour fin de représenter les intérêts de toutes les sociétés fraternelles en Amérique, surtout auprès des législateurs et des pouvoirs civils.

Toutes ces sociétés sont administrées par un conseil exécutif élu par les membres qui décrètent encore les règlements en conformité avec les exigences des lois civiles de l'assurance fraternelle. L'administration financière est solide et le placement des capitaux s'effectue sous la surveillance des Commissaires des Assurances par des comités compétents.

Aujourd'hui, à cause de l'ampleur des plus grandes sociétés, le mode d'assurance varie et offre aux membres toutes les modalités de la protection depuis l'assurance-vie, en passant par la rente viagère, les annuités, les dotations, l'assurance infantile, les bénéfices en maladie ou accident. Les taux et les valeurs de retrait sont fixés d'après les tables officielles approuvées par la loi.

M. Adolphe Robert, président général de l'Association Canado-Américaine, disait tout récemment :

« nos sociétés mutuelles sont, au point de vue social, des remparts contre la misère et contre les maux qu'elle occasionne. Elles

constituent pour notre peuple un instrument de libération économique dont l'efficacité dépend de nous seuls, de notre esprit de coopération, de notre souci du bien commun. Elles n'ont cessé, depuis qu'elles existent, de collaborer à l'œuvre de notre survivance religieuse et nationale. »

En mesurant le travail et l'importance de ces sociétés, il faut se rappeler, selon les termes du P. Breton, o. f. m., que la mutualité :

« fait d'abord l'éducation économique et pratique des associés en les habituant à se grouper, à s'entendre, à administrer les affaires communes, à délibérer sur des questions sérieuses, à élire avec maturité leurs représentants. Elle opère ensuite la fusion des classes et elle unit dans une confiance réciproque les riches et les travailleurs. »

Tout récemment, lors d'une démonstration en faveur de nos mutuelles, nous disions :

« et cette contribution déjà imposante à la conservation de notre héritage français, quelle proportion géante et bienfaitante ne prendrait-elle pas, si au lieu de 250,000 membres, nos sociétés doublaient ou triplaient leurs effectifs. Simple calcul mathématique. Combien plus de boursiers, combien plus d'institutions favorisées, combien plus de positions lucratives détenues par les nôtres si nos caisses sociétaires détenaient les millions que nous prêtons aux organisations étrangères pour les mêmes fins d'assurance ! Se peut-il que nous soyons les seuls à ne pas mesurer avec justesse les possibilités de notre avancement économique ? Se peut-il que nous refusions de grandir, lorsque les autres éléments nous donnent de si belles leçons de succès ? »

Me Henri Ledoux, président général de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique résumait un jour la mission de nos mutuelles en ces termes :

« toutes nos sociétés avec leurs buts de mutualité et de fraternité différents, répondent parfaitement dans leur ensemble aux aspirations de nos compatriotes. Outre la protection financière qu'elles donnent à leurs membres, elles combattent sans cesse pour la survivance de la langue française en Amérique, pour le maintien de toutes nos traditions nationales et religieuses et cherchent à unir dans un même sentiment de patriotisme commun et de fraternité familiale. »

Et pour le maintien de notre langue et de notre esprit français, les quelques 3000 succursales de nos sociétés sont autant de foyers additionnels où notre patrimoine culturel est constamment enrichi par l'effort. Du manifeste préparé par les chefs de nos sociétés à l'occasion de la dernière *Semaine de la Mutualité*, nous détachons ces considérations dont l'à-propos est évident :

« chacun sait que la langue française est la langue officielle de nos mutualités dans leurs congrès, délibérations, archives, etc. Chacun sait également qu'elles favorisent l'éducation de la jeunesse par l'octroi de bourses scolaires, de prêts aux maisons d'éducation, etc. Chacun sait encore que la musique, la chanson, dans ce qu'elles ont de traditionnellement national, sont cultivées dans les sociétés mieux que partout ailleurs. On ne conçoit pas une assemblée de société sans un programme musical. Il y a aussi le théâtre, les livres que nos mutualités propagent . . . »

En mesurant l'ampleur des œuvres de vie française que les Franco-Américains ont accomplies depuis cinquante ans à l'aide de leurs vaillantes sociétés nationales, on serait tenté de répéter la parole d'Edmond de Nevers, qui disait que les Canadiens français en quittant Québec n'avaient pas abandonné la patrie mais qu'ils l'avaient plutôt agrandie.

Il n'est pas possible dans le présent article de donner une liste complète de toutes les œuvres de nos sociétés fraternelles. L'ouvrage, *Les Franco-Américains peints par eux-mêmes*, publié par les soins de l'Association Canado-Américaine, en fait un relevé très important, sorte de mosaïque où plusieurs collaborateurs ont fixé chacun sa pierre précieuse. Pour quiconque veut obtenir une vue d'ensemble, ce livre est à lire. Il appartient à la série des Documents-Sociaux des Éditions Albert Lévesque, Montréal, (1936) ou encore, de date plus récente, *La Croisade Franco-Américaine*, qui est l'histoire de la participation des Franco-Américains au Congrès de Québec en 1937.

Signalons, toutefois, quelques-unes des œuvres que nos deux grandes sociétés fédératives, l'Union Saint-Jean Baptiste d'Amérique et l'Association Canado-Américaine ont appuyées dans le passé et celles qu'elles soutiennent présentement.

tement à l'aide de leurs caisses et du concours de leurs distingués officiers.

Les paroisses et les écoles viennent sans doute en premier lieu. Il y eut autrefois l'Association Catholique de la jeunesse Franco-Américaine, la Brigade des Volontaires Franco-Américains, la Société du Denier de St-Pierre, la Fédération des Sociétés Franco-Américaines, les campagnes en faveur du Collège de l'Assomption de Worcester et du Mont Saint-Charles de Woonsocket qui reçurent l'encouragement constant de nos sociétés.

A l'heure qu'il est, l'aide et les récompenses accordées à nos couvents, académies et collèges, la participation à toutes nos grandes démonstrations religieuses et nationales, les anniversaires de nos institutions, la formation de gardes, d'équipes de jeunes filles, de troupes de scouts, la publication d'ouvrages, la distribution de volumes français et de chansonniers, l'obtention de livres et de subventions des gouvernements de la République Française et de la Province de Québec pour nos maisons d'éducation, les bourses octroyées aux étudiants pour la poursuite de leurs études supérieures, la Bourse Naggiar obtenue du gouvernement de France, l'organisation de pèlerinages aux sites historiques, notamment la mission en février dernier auprès de nos frères en Louisiane, les caisses du sou de l'écolier, les caisses des vieillards, l'érection de monuments, la représentation et la défense de nos intérêts ethniques auprès des autorités religieuses et civiles sont autant d'entreprises qui circulent régulièrement au secrétariat de ces sociétés.

La Société Historique Franco-Américaine, le Cercle des Étudiants, l'Alliance des Journaux, la Société d'Opérettes, la Société des Conférences, la Société des Professeurs, la Société des Médecins et celle des Dentistes, les cercles de France-Amérique et de l'Alliance Française sont encore des associations qui reçoivent leur appui généreux.

En plus de publier leur bulletin respectif, que de secours elles procurent à nos journaux de langue française.

Dans le domaine des relations extérieures, l'Union s'est surtout employée à établir des relations suivies avec la France, obtenant ainsi la reconnaissance officielle de nos œuvres par des décorations accordées à nombres de compatriotes.

L'Association Canado-Américaine de son côté maintient des liens très intimes avec nos frères du Québec.

Et tout cela n'est-il pas suffisant pour justifier la confiance que les Franco-Américains ont en ces deux sociétés qui les représentent si vaillamment.

Au Premier Congrès de la Langue Française en 1912, nos deux sociétés étaient présentes pour renouveler le serment de fidélité à l'héritage commun. A celui de 1937 ce fut toute une légion de pèlerins et d'enfants avec les mêmes chefs qui revenaient montrer à la mère-patrie leur cœur bien français. Deux des membres du Comité Permanent de la Survivance Française en Amérique, MM. Adolphe Robert et Eugène Jalbert continuent à représenter très brillamment nos intérêts au sein de cet important sénat de la vie française en Amérique.

En sommes, à la lumière de toutes ces considérations n'avons-nous pas droit de croire à la répercussion bienfaisante de la mutualité franco-américaine sur nos destinées de survie ?

Au mois de mai dernier, le Comité Permanent de la Survivance Française en Amérique inaugurait « La Semaine de la Mutualité Catholique et Française ». En ce faisant, le Comité Permanent voulait proclamer hautement et appuyer de tout son prestige la valeur de nos sociétés mutuelles, une vérité sans doute bien connue mais qui avait besoin d'être remise en relief pour la fixer sur l'agenda de nos puissances indispensables de survie.

Du 12 au 18 mai, une semaine qui se devra désormais répéter chaque année, des sociologues, des éducateurs, des professionnels et des mutualistes ont promené dans tous les coins de l'Amérique française une belle campagne de propagande et de vulgarisation en faveur de nos sociétés mutuelles et cela avec de magnifiques résultats.

Dans une conférence à la radio, Mgr Camille Roy, président du Comité Permanent disait :

« On a souvent parlé de la répercussion nécessaire de l'économique sur le national. C'est à cause de cette répercussion, ou de ces rapports étroits entre les conditions économiques de la vie d'un peuple et les conditions de sa vie sociale, intellectuelle, artistique, que notre vie à nous Canadiens français, a souffert de tant

d'insuffisances sociales, intellectuelles et artistiques. C'est l'argent qui nous a manqué pour organiser mieux nos services sociaux, notre enseignement primaire, classique, universitaire, et pour aider à l'épanouissement des beaux-arts. Notre pauvreté économique a entraîné comme conséquence, toutes nos autres pauvretés nationales.

« Aujourd'hui encore, nous nous débattons dans une indigence économique qui nuit au progrès de nos institutions.

« Accroissons donc, autant qu'il se peut, nos ressources d'argent. Multiplions les sources matérielles de bienfaisance sociale, celles-là qui peuvent se déverser sur les domaines de notre vie catholique et française. Et parmi ces sources de vie économique, il y a les sociétés de secours mutuels. A l'occasion de la Semaine de la Mutualité proposons-nous d'apporter autant qu'il se peut à ces sociétés de secours mutuels et d'assurance l'épargne dont nous disposons et que nous voulons faire servir à la prévoyance personnelle ou familiale. En devenant membre de ces sociétés, nous aurons prévu pour nous-mêmes, pour les enfants, pour nos familles, mais nous aurons aussi contribué à augmenter le pouvoir de bienfaisance sociale et nationale de ces sociétés mutuelles. »

De cette synthèse assez réconfortante de la mutualité franco-américaine, il ne résulte pas que la situation de notre survie soit assurée pour toujours. Loin de là. Si nous considérons que la vingtième partie de notre population seulement est affiliée à l'une ou l'autre de nos sociétés, soit cinq pour cent, il est évident qu'il reste encore beaucoup à faire.

Dans un article intitulé, *Les Sociétés Nationales de Langue Française en Nouvelle-Angleterre*, le professeur Edward Ham de l'Université Yale, très sympathique à nos Oeuvres, malgré ses louanges à l'endroit de nos mutuelles, exprime ses doutes sur le sort définitif de notre survie, même avec l'aide de nos sociétés.

Hélas, nous le savons bien, notre survie est une tâche de tous les instants et notre vie franco-américaine est en marge de tout ce qui nous entoure. Les défections ne manquent pas, l'indifférence lamentable en certains milieux paralyse bien des dévouements, les difficultés dans le domaine éducatif, économique et religieux renaissent sans cesse, nos moyens d'action sont limités et pour un bon nombre, il leur faut répondre tout d'abord aux occupations pratiques de la vie avant de s'occuper de survivance. Mais que

voulez-vous, c'est l'histoire de notre petit peuple et malgré tout il vit.

Sans doute, il faut une confiance absolue dans la Providence qui nous favorise malgré tous les assauts. L'univers est à un des grands tournants de son histoire. Que nous réserve l'avenir ? Quel sera le sort des groupes minoritaires au lendemain de cette lutte entre le totalitarisme et la démocratie ? Nos enfants auront-ils le courage de continuer la lutte ?

Une chose est certaine, c'est que si notre peuple peut conserver assez de cœurs nobles et bien trempés qui apprécient la valeur spirituelle des facteurs de notre héritage culturel, il se trouvera encore demain des âmes généreuses pour porter bien haut, en dépit de toutes les catastrophes politiques et militaires l'idéal et la pensée qui ont conservé notre petit peuple fidèle à son Dieu et à sa patrie.

Nos sociétés accomplissent cette besogne présentement avec beaucoup de sincérité. Si seulement au lieu de 100,000 membres aux États-Unis, elles en comptaient 500,000 ce ne serait plus alors le miracle franco-américain mais bien le plein épanouissement de tout ce que nos âmes catholiques et françaises chérissent depuis le baptême de la Nouvelle-France. C'est pourquoi il faut savoir tenir et agir avec nos militantes sociétés mutuelles.

Adrien VERRETTE, *ptre*
Membre du Comité Permanent de la
Survivance Française en
Amérique